

Trophées des mobilités actives du Grand Est

Valoriser les aménagements et démarches en faveur de la pratique des modes actifs de déplacements



Objectif opérationnel 6 : Mettre en place des politiques d'aménagement favorables à la santé et à l'environnement.

Public concerné : communes, personnes morales et entreprises

Territoires ciblés : Région Grand Est

Pilote d'action : Vélo et Mobilités Actives Grand Est (VMAGE)

Responsable opérationnel : DREAL

Partenaires associés : DREAL

Références PNSE3 :

- **Action 2** du groupe de travail ad hoc transports « Promouvoir les mobilités actives, évaluer et valoriser leurs effets sur la santé et l'environnement. »

Références autres plans :

- Plan d'Actions Mobilités Actives (PAMA) 2014

Vélo et Mobilités Actives



Grand Est

La gestion des déplacements est un enjeu majeur du développement urbain et de son étalement. Si la voiture particulière a largement orienté le développement des territoires depuis les années 60, les besoins de déplacements motorisés doivent aujourd'hui être limités pour s'articuler avec les ambitions durables des territoires et les objectifs de lutte contre les nuisances (la pollution, le bruit, le réchauffement climatique, etc). Le rééquilibrage des différents modes de déplacement en faveur des modes actifs est aujourd'hui indispensable.

Les mobilités actives s'entendent comme les modes de déplacement faisant usage de l'énergie humaine et ne recourant pas directement aux déplacements motorisés : marche, vélo, vélo à assistance électrique, roller, trottinette, etc. Elles peuvent se combiner en intermodalité avec les modes de transport collectifs ou partagés ou encore avec la voiture individuelle.

Le développement des déplacements actifs (marche, vélo, etc.) est bénéfique pour la santé et passe nécessairement par des aménagements et un urbanisme spécifique. Les Trophées des mobilités actives du Grand Est visent à promouvoir cette culture auprès des acteurs et des aménageurs du Grand Est avec deux objectifs : favoriser la pratique des modes actifs de déplacement et promouvoir les expériences positives et les projets urbains ou de reconfiguration de voiries.



Contexte



Descriptif de l'action

Cette action consiste à mettre en place un trophée à l'échelle régionale, afin de récompenser les aménagements et démarches favorables à la pratique des mobilités actives au quotidien.

Ces mobilités s'entendent pour des distances praticables au quotidien (jusqu'à 8 à 10 km à vélo) et peuvent concerner des démarches intercommunales (les grands itinéraires de déplacements, départementaux ou régionaux, ne sont pas concernés par cette action).

Les projets concernés seront des aménagements de voirie, d'espaces publics, de quartiers, favorisant la pratique des mobilités actives. Ces projets peuvent intégrer également les équipements proposés pour le stationnement des vélos et autres véhicules non motorisés, que ce soit dans l'espace public, les gares, les pôles d'activités ou encore dans l'habitat. Sont concernées les actions en matière d'intermodalité : itinéraires sécurisés, attractifs, agréables, rabattement vers les gares ou pôles multimodaux, etc. Sont également concernées les démarches d'incitation à la pratique des mobilités actives. Ces démarches auront nécessairement intégré de réelles actions volontaires de terrain pour modifier les habitudes et comportements de déplacement.

Enfin, ces trophées s'adressent aussi aux entreprises qui mettent en œuvre des démarches incitatives pour la pratique des mobilités actives dans leur Plan de Déplacements (PDE, PDIE, PDA, PDM, ...).

Des catégories sont prévues, notamment en prenant en compte la taille des collectivités ou le type de projet (infrastructures, sensibilisation, entreprises). Le but est de valoriser des opérations reproductibles dans diverses configurations de collectivités, d'aménagements ou de démarches.

Ces trophées seront décernés en 2018, 2019 et 2020. Les projets lauréats seront ensuite valorisés auprès des collectivités de la région via les différents supports de communication disponibles, dont un site internet spécifique, avec des fiches descriptives et contacts, et via les revues des collectivités... Les autres projets qui présenteront un caractère exemplaire alimenteront également un catalogue de bonnes pratiques et d'idées à développer.

L'année 2021 sera consacrée au bilan et à la valorisation globale des actions, avec notamment l'organisation de journées d'échanges et d'un événement de clôture, en lien avec le réseau d'acteurs constitué autour de cette thématique dans la région Grand Est.

Indicateurs de processus

- Participation et implication des acteurs sollicités ; intérêt pour l'action
- Nature des critères retenus dans le règlement des trophées
- Nombre de dossiers déposés, de contacts pris pour demande de précisions ou en prévision d'une candidature future (élaboration ou réorientation d'un projet)

Indicateurs de résultats

- Qualité des dossiers présentés, impacts sur les pratiques de mobilité active, niveau d'implication des acteurs locaux, reproductibilité
- Nombre de fiches projet mises en ligne sur le site Internet
- Nombre d'acteurs touchés par l'action
- Nombre de participants à la remise des trophées

Calendrier 2018-2020



1^{er} semestre :

2018 : réflexions sur la mise en œuvre de l'action, des différentes catégories, des récompenses éventuelles... / recensement des collectivités

Autres années : mise en place du réseau d'acteurs

Début juin :

Lancement des Trophées et communication

4^e trimestre :

Études et visites terrain des différents projets, évaluation, classement + remise des prix fin novembre, valorisation, diffusion des bonnes pratiques

Mai :

Mise en ligne du site internet des Trophées

Fin septembre :

Date limite de retour des projets candidats